

DELIBERATION N° 81/164 : DEMANDE DE CLASSEMENT DU LOTISSEMENT "LE ZODIAC" DANS
LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée qu'il convient, pour régularisation, de procéder à l'insertion dans le domaine public, des voiries et réseaux du lotissement "Le Zodiac". Cette opération concerne la route de Gélicote sur 188 m² et l'Impasse de Gélicote sur 71 m², pour lesquels l'ouverture d'une procédure de classement a été demandée par délibération du 16 Décembre 1976.

Cette procédure n'ayant pas été conduite à son terme, le Conseil Municipal doit confirmer sa demande d'ouverture d'enquête en vue du classement des dites voiries dans le domaine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- confirme sa demande d'ouverture d'enquête administrative publique auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, en vue du classement dans la voirie communale des voiries désignées ci-dessus.